

ENTITE CAP BLANC-NEZ

- ESCALLES -

*Schéma d'accueil et gestion des fréquentations
du Site des Deux-Caps*

Réalisation d'un portique au parking du Mont Hubert

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

MDDP02 - Notice



Eden
62



Région
Hauts-de-France



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



avec le FEDER



Conservatoire
du littoral



Parc national régional
des Caps et Marais
d'Opale

Table des matières

1.	PREAMBULE.....	2
2.	PLAN DE LOCALISATION DES PORTIQUES	2
3.	Etat des lieux de l'existant.....	3
3.1.	Contexte du Projet	3
3.1.1.	Contexte géographique :	3
3.1.2.	Contexte historique :	4
3.1.3.	Contexte réglementaire :	5
3.2.	Caractéristiques techniques du projet	6
4.	Evaluation de l'impact sur le site	10
5.	Conclusion	10

1. PREAMBULE

Ce projet s'inscrit directement dans les échanges des différents temps de Gouvernance du label Grand Site de France Les Deux-Caps, renouvelé en mai 2018

Les enjeux et problématiques liés au stationnement non réglementé ont fait l'objet d'un travail de concertation, tout au long de l'année 2019, avec les 8 communes et des 3 EPCI mobilisés au sein du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Le Conservatoire du Littoral, le gestionnaire des espaces naturels EDEN 62 ont également contribué activement sur ce dossier dont les objectifs ciblent l'intégration paysagère et la maîtrise des flux de visiteurs.

Les constats et retours des acteurs locaux convergent sur la nécessité **d'intervenir face aux dégradations récurrentes et les atteintes sur l'intégrité des espaces naturels sensibles** ainsi que sur les espèces végétales et animales présentes.

Ces propositions d'utilisation de barres de hauteur, aussi appelées portiques, s'appuient sur des arrêtés municipaux motivés par la remise en cause de la tranquillité publique, la qualité de l'air, la protection des espèces animales ou végétales, d'espaces protégés, la mise en valeur des paysages ou de sites en application de l'article L.2213-4 du Code des Collectivités Territoriales.

Ils ciblent particulièrement le stationnement nocturne qualifié d'activité de camping en référence au Code de l'Urbanisme (décret 2007-18 de janvier 2007, articles R.111.30 sur l'habitat léger de loisir).

Ce cadre réglementaire est également soutenu en site classé par une interdiction de pratiquer une présence assimilée à un camping-caravaning.

Le choix des 5 premiers sites d'implantation proposés s'appuie sur une analyse partagée des usages parasites constatés.

Les aménagements présentés répondent à un critère de réversibilité et d'adaptation au travail en cours sur la gestion globale des flux, tant sur le Blanc-Nez au Mont d'Hubert, que sur le Noirda à Audresselles, autour de la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen ou en Baie de Slack.

Ils s'accompagnent d'une valorisation de l'offre, importante et existante, d'accueil de véhicules d'une hauteur supérieure à 2,10 m (autocars, camping-cars...) répartie sur 21 sites recensés de Calais à Boulogne-sur-Mer (annexe 1)

L'installation d'un premier Panneau d'Accueil d'Information au contenu spécifique des sites de stationnement dédiés au bus et camping-cars illustre cette volonté de n'exclure personne mais de proposer une offre organisée de la découverte du Grand Site de France Les Deux-Caps en cohérence avec l'esprit des lieux, la préservation des entités paysagères et la fragilité des espaces naturels.

2. PLAN DE LOCALISATION DES PORTIQUES



3. Etat des lieux de l'existant

3.1. Contexte du Projet

3.1.1. Contexte géographique :

Le site du Cap Blanc-Nez

Le Cap Blanc Nez est l'un des sites emblématiques du Grand Site de France des Deux Caps, accueillant chaque année environ 450 000 visiteurs. Situé à cheval sur les communes d'Escalles et Sangatte, le territoire appartient à l'entité paysagère du Blanc Pays en continuité de la Plaine Maritime. Il constitue une vaste coupure de nature depuis la côte jusqu'au complexe d'infrastructures du terminal ferroviaire.



Panorama vers le Cap Blanc-Nez depuis le GR entre le Mont d'Hubert et les Noires Mottes : observation des pelouses calcicoles, fourrés et parcelles agricoles s'insérant dans les pâtures



La découverte des sites sur le versant nord du Cap Blanc-Nez dévoile la particularité du territoire de la plaine maritime. Les sites se répondent les uns aux autres dans une dynamique de points de vue et de panoramas vers le littoral et vers l'intérieur des terres. La morphologie du territoire, oscillant entre les monts et le Cap, les fond de vallon et les coteaux montent une mosaïque de trois milieux : les parcelles agricoles cultivées, les pelouses basses sur les pentes les plus abruptes et les landes.

A proximité du Cap Blanc Nez, surplombant la commune d'Escalles, le site offre une vue dégagée remarquable sur le littoral et l'intérieur des terres, mais reste cependant en retrait du Cap Blanc Nez, principal lieu d'intérêt pour les usagers. La présence de l'antenne-relais (66m) permet de repérer facilement le site.



3.1.2. Contexte historique :

Au pied de cette antenne se trouvait le restaurant le Thomé de Gamond fermé définitivement depuis 2016. Cet établissement était équipé d'un parking pour accueillir ses clients. Aujourd'hui, ce parking discret de 44 places VL est devenu un lieu récurrent de stationnement nocturne illicite en site classé.



Entrée de l'ancien restaurant Thomé de Gamond

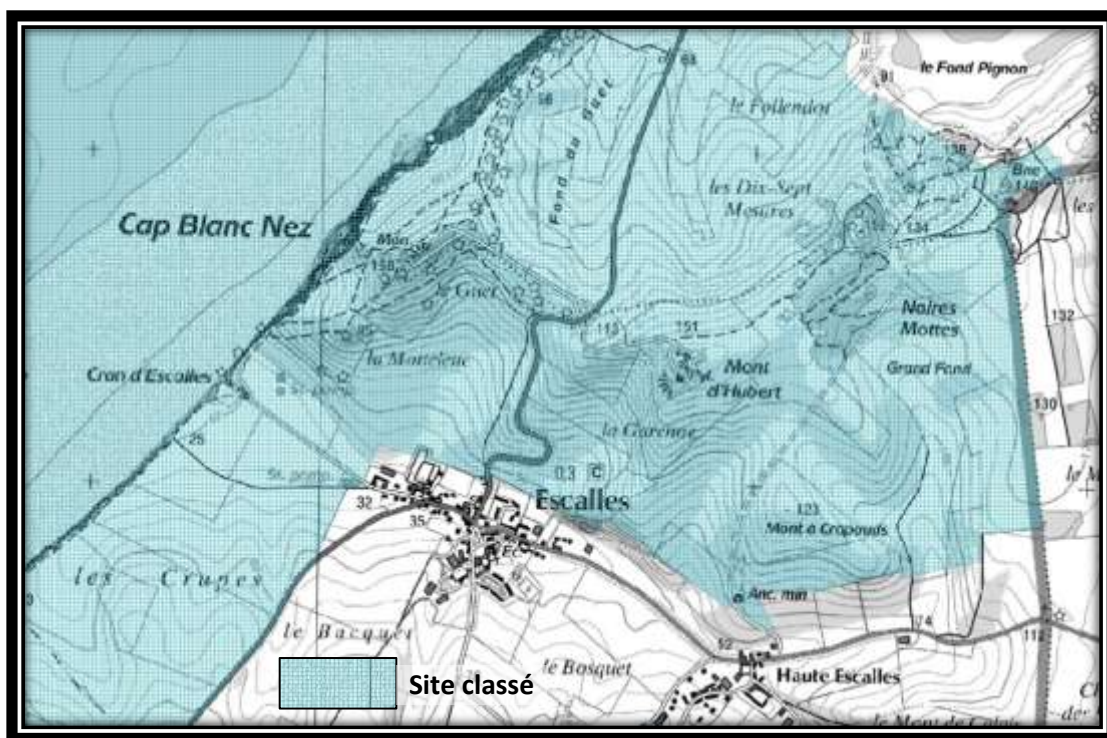


Photographie prise en basse saison

Pendant la saison estivale, la gestion de ce parking est complexe au vu des volumes de déchets ramassés, des feux de camps, toilettes de plein air, création de sentier parasite...

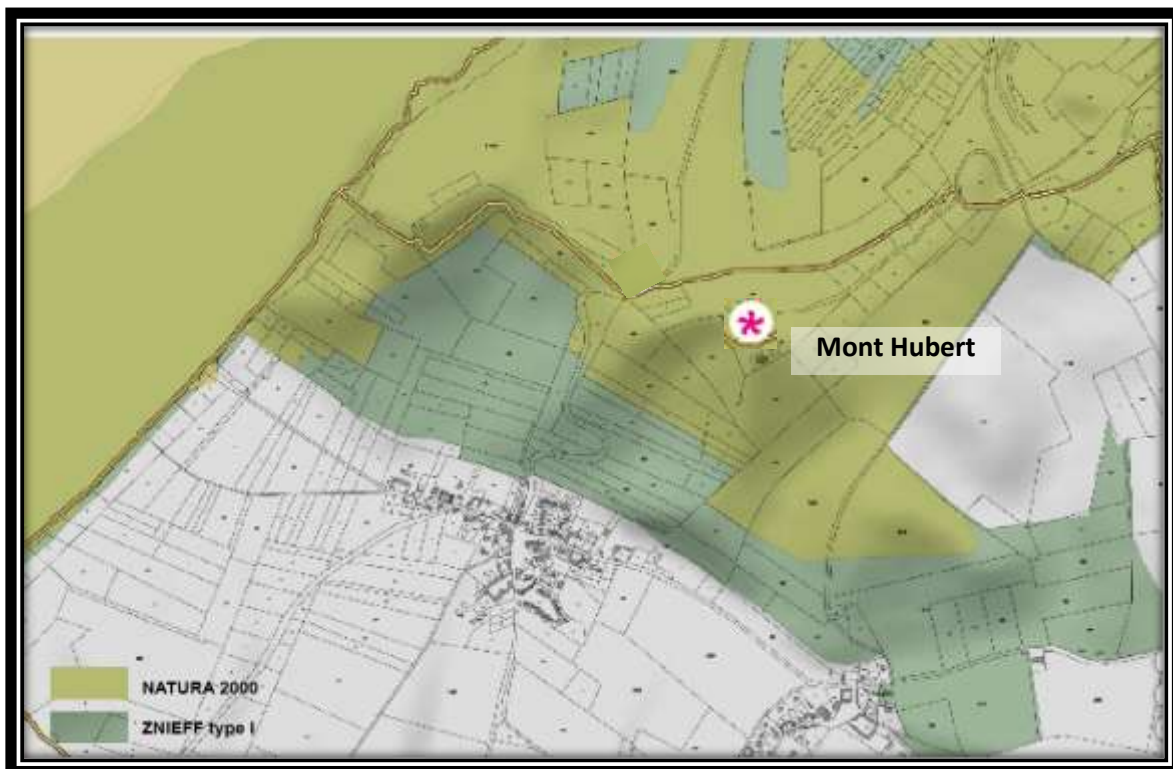
3.1.3. Contexte réglementaire :

Le site du Blanc-Nez présente un patrimoine naturel et historique important.



Il est situé dans le périmètre du site classé « Caps Gris-Nez et Blanc-Nez » classé le 23/12/1987 qui s'étend sur 4 628 ha.

Le Blanc-Nez se situe sur un Site **Natura 2000 SIC (Directive Habitats)** : FR3100477, NPC 004, Falaises et pelouses du Cap Blanc Nez, du Mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la Forge et du Mont de Couple. Le Blanc-Nez se situe également sur une **ZNIEFF de type 1** : 310007018, Cap Blanc Nez, Mont d'Hubert, Mont Vasseur et Fond de la Forge.



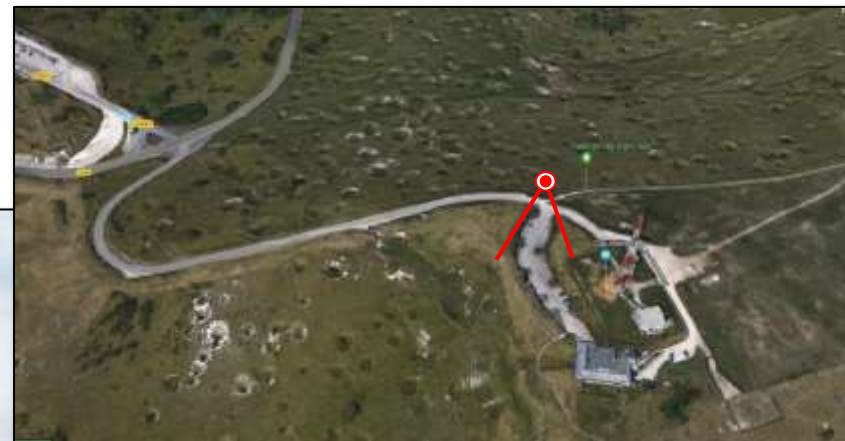
3.2. Caractéristiques techniques du projet

Objectif :

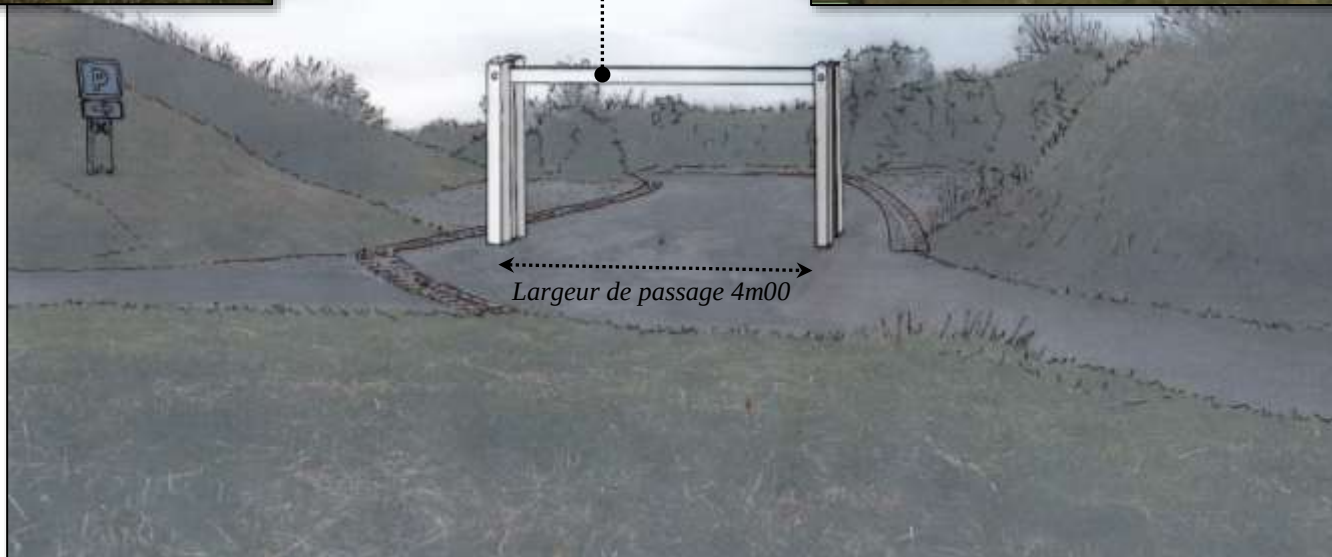
- Respecter et protéger un paysage emblématique
- Permettre des usages variés du territoire en respectant l'équilibre et l'esprit des lieux
- Interdire le stationnement nocturne qualifié d'activité de camping en référence au Code de l'Urbanisme (décret 2007-18 de janvier 2007, articles R.111.30 sur l'habitat léger de loisir)
- Conforter l'offre d'accueil diurne de véhicules d'une hauteur inférieure à 2,10 m

Principe du Projet :

ESCALLES – PARKING DU MONT HUBERT



Portique en bois de chêne
hauteur de passage : 2m10



Largeur de passage 4m00

L'objectif est de mettre un terme à l'installation non maîtrisée de véhicules hors gabarit, entraînant une situation sanitaire dégradée et impactant les espaces naturels connexes (site classé).

Une information préalable sera également installée à l'embranchement de la route d'accès au Mont d'Hubert et la RD 940 sur une limitation à la hauteur d'accès



Réglementation
par signalisation réglementaire



Aspect Technique

Composition d'un portique :

- ✓ Matière : Bois de chêne
- ✓ Montants : 2 x 2 poteaux de dimension 0,20m x 0,20m x 2,50m hors-sol
- ✓ Poutre transversale : 5m x 0,225m x 0,075m
- ✓ Massif Béton : dimension 0,70m x 0,70m x 0,80m
- ✓ Carter de protection en galva
- ✓ 1 Cadenas Pompier
- ✓ Quincaillerie en inox

Dimension du portique :

- ✓ Largeur de passage : 4m
- ✓ Hauteur de passage : 2,10m

Signalisation :

- ✓ 2 panneaux « B12 » avec inscription « 2m10 » sur le portique
- ✓ 1 panneaux « B12 » avec inscription « 2m10 » sur le muret en silex en bord de D940

Durée d'intervention / portique :

- ✓ 5 jours

Exemples d'ouvrages bois

Les ouvrages bois proposés s'inscrivent dans la continuité de ceux déjà présents sur le site des Deux-Caps.

Leur réversibilité et leur entretien garantissent l'intégralité des sites d'implantation



4. Evaluation de l'impact sur le site

➤ Pas d'impact sur le paysage :

Absence de destruction d'habitats naturels

➤ Respect du site :

- ✓ Emplacement sur une zone actuellement artificielle
- ✓ Aménagement léger en matériaux bois.

Les impacts liés à la pose d'un portique bois sur le patrimoine naturel, historique et sur le paysage sont nuls, d'autant que l'aménagement est réversible.

Ce projet aura principalement des impacts positifs sur la **gestion de l'accueil** et la fréquentation sur le **Site du Blanc-Nez** mais aussi sur la totalité du **Site des Deux-Caps**.

5. Conclusion

Ce projet vise tout d'abord à soutenir les réglementations en vigueur et notamment celles du Code de l'Environnement qui interdit le stationnement nocturne assimilé à du Camping-caravaning en site classé.

Il va contribuer à réduire les dégradations récurrentes et les attentes sur l'intégrité des espaces naturels sensibles.

L'approche proposée s'inscrit en cohérence avec le développement d'une offre importante d'accueil qui doit, à terme, clarifier les usages et préserver les cœurs de nature du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Permis d'aménager-Réalisation d'un portique au parking du Mont Hubert- PA02-Notice